

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 269

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 68

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La plupart des drames environnementaux sont en effet des systèmes complexes, multifactoriels, et ne sont pas le fait d'une seule personne ou d'une seule entreprise. Cet amendement propose par conséquent de supprimer cet article instaurant un « écocide ».